



Communiqué de presse du 7 octobre 2008

OGM : QUELLE COEXISTENCE QUAND LA RECOLTE EST AUSSI UNE SEMENCE ?

En 2007, le Réseau Semences Paysannes et Bio d'Aquitaine ont mené en partenariat avec le laboratoire Eco-Innov de l'INRA une expérimentation au champ pour étudier les flux de pollen entre des champs de maïs hybrides jaunes et des maïs populations bio blancs. Les grains jaunes présents dans le maïs blanc à la récolte sont le signe d'une pollinisation par des maïs jaunes. Les pourcentages de grains jaunes observés sont de l'ordre de 0,75% à 50 mètres et de 0,1% à 175 mètres. Ils peuvent être extrapolés à ce que donneraient des contaminations venant de maïs porteurs de deux OGM. Avec des OGM simples, comme le MON 810, il faudrait les diviser par deux. Ces résultats, encore préliminaires, confirment les craintes déjà exprimées sur la pérennité des agricultures traditionnelle ou de qualité comme l'agriculture biologique en cas de cultures d'OGM. Ils méritent pour cela d'être consolidés sur plusieurs années et conditions environnementales. **Ils doivent dès maintenant être pris en compte dans le travail engagé par le gouvernement pour déterminer des distances entre cultures destinées à éviter la présence accidentelle d'OGM dans d'autres productions.**

Pour adapter les variétés qu'ils cultivent à leur mode de culture sans engrais chimiques ni pesticides de synthèse, de nombreux agriculteurs bio ressemment chaque année une partie de leur récolte. Cela est impossible avec les semences de maïs hybrides disponibles dans le commerce. C'est pourquoi ils sélectionnent des variétés locales de maïs population dont la récolte est aussi la semence de l'année suivante. En cas de contamination faible par des OGM, cette récolte ne sera pas déclassée en application du nouveau règlement qui tolère un peu d'OGM dans les produits bio. Mais s'ils utilisent cette récolte contaminée comme semence, cette première contamination va s'ajouter aux contaminations des années suivantes, rendant à terme, en fonction de la pression en OGM, leur production invendable et condamnant ainsi les variétés locales qu'ils ont sélectionnées à disparaître.

Il paraît aujourd'hui difficile de déterminer de manière fiable des distances de sécurisation des cultures non OGM sans vérifier d'abord l'évolution de ce type de contaminations sur plusieurs années. Il est aussi indispensable de vérifier l'impact que peut avoir la présence de ruchers professionnels importants à proximité immédiate des champs de maïs. Des moyens financiers suffisants doivent être mis à la disposition de la poursuite de cette expérimentation : quelques millièmes des financements qui sont aujourd'hui accordés aux recherches en biotechnologie suffiraient.

Toute contamination résultant de distances insuffisantes fixées de manière arbitraire en l'absence de ces résultats d'expérimentation n'aurait rien d'accidentelle et poserait des problèmes de responsabilité insolubles.

Contacts : Patrice Gaudin pour Bio d'Aquitaine : 06 86 38 00 39
Guy Kastler pour RSP : 06 03 94 57 21